

Monsieur le Préfet de la Charente  
Préfecture de Charente  
7-9, rue de la Préfecture  
Cs 92301  
16023 ANGOULEME Cedex

Boulogne-Billancourt, le 25 juin 2018

Par LRAR n° 1A 150 756 8335 5

**Objet : Réponse à l'avis de la MRAe concernant la demande d'autorisation unique afférente au parc éolien de la société Energie du Confolentais**

Monsieur le Préfet,

La société Energie du Confolentais a déposé le 23 décembre 2016 une demande d'autorisation unique pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Vieux-Ruffec et Le Bouchage composé de quatre éoliennes et un poste de livraison.

Nous avons bien noté que la Mission régionale d'autorité environnementale n'a émis aucune observation relativement au dossier de demande d'autorisation, comprenant l'étude d'impact, que vous lui avez transmis pour avis, conformément à l'article R. 122-7 du Code de l'environnement.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.



Grégoire SIMON  
Président